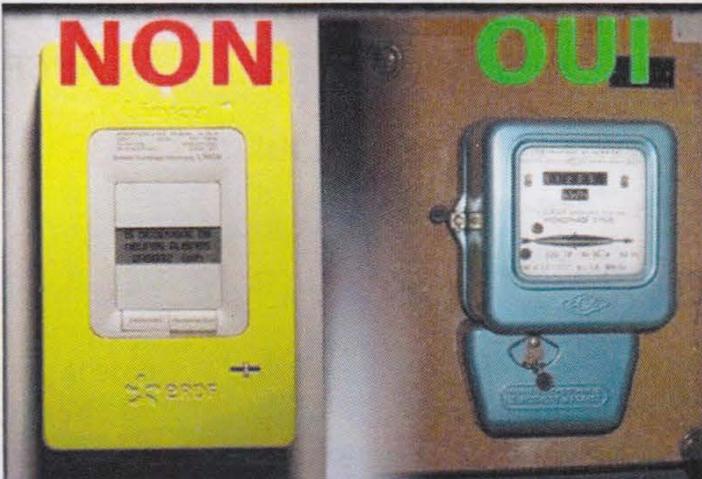


## Beaumont et Mouillac refusent le Linky



Le Conseil Municipal de Beaumont de Lomagne du 14 décembre 2017 s'est prononcé contre le changement des compteurs, eu égard aux incertitudes sanitaires avancées par l'Agence Nationale de Santé (ANSES rapport de juin 2017) concernant le CPL (courant issu du système de fonctionnement du compteur LINKY).

L'ANSES préconise la pose de filtres protecteurs. Les Beaumontois peuvent donc refuser le changement de leur compteur actuel.

La mairie de Mouillac a pris un arrêté contre le déclassement du compteur électrique actuel et contre son remplacement par le compteur communicant Linky, qui plus est, sans autorisation préalable de la commune. Aux dernières nouvelles,

Monsieur le Préfet a exigé de la municipalité de revenir sur cet arrêté.

À ce jour 617 Communes de France ont adopté une délibération interdisant l'installation du compteur LINKY.

En France, près de 3.000 personnes refusent le compteur Linky pour des raisons médicales, de protection des données privées, mais aussi par crainte pour leur sécurité ou pour leur facture énergétique. L'avocate et ex-ministre de l'Environnement Corinne Lepage demande la suspension du déploiement de cet appareil au nom du principe de précaution et la réalisation d'études scientifiques évaluant les effets sur la santé. Faute de réaction de l'État, elle saisira le tribunal administratif.

Il faut dire haut et fort que la question des Linky est avant tout une question démocratique. Il est insensé que, dans un pays comme la France, tous les moyens soient utilisés pour imposer des compteurs communicants à d'innombrables citoyens qui n'en veulent pas.

L'heure n'est absolument pas à la résignation. Contacter le collectif anti-linky : [www.stop-linky.fr](http://www.stop-linky.fr)

A.G